



## Transcription d'un mariage et du divorce en france sur état civil

-----  
Par simoen

j'ai une ami franco algérienne, mariée et divorcée en 2007. Le mariage et le divorce n'ont pas été retranscrits sur son acte de naissance en algérie ( née sous x) la mairie de toulouse et de perpignan ne veulent rien faire, en algérie on lui a dit qu'elle devrait entamer un nouvelle procédure de divorce à l'encontre de son ex mari si elle voulait se remariée avec un citoyen algérien.

Je suis jyriste de formation, mais là, cela me dépasse : ne peut on pas exiger que les mairies susnommées fassent les démarches ? Cette jeune fille a obtenu le divorce pour faute ( coups, menaces de mort ....), comment l'aider à sortir de cet embroglio juridique ?

Par avance, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette situation kafkaienne et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

-----  
Par jeetendra

bonjour, votre amie s'est mariée où, en France ou en Algérie, quelle est la nationalité de son ex mari, cordialement

-----  
Par simoen

Mon amie s'est mariée en france, à toulouse née à alger et son ex-mari est de nationalité algerienne. Merci par avance de votre reponse